

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-101

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A			
Matériaux	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50			
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•			
Cour latérale	•	•			
Cour arrière	•	•			
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•			

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-102

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial			•	•		
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650	650	650		
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10	20	10	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	
Matériaux	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T4-102, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-103

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial					•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750	750	1 200	1 100	3 000	
Largeur de terrain (min.)	20	20	20	20	20	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	4.5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	7.5	
Taux d'implantation - % (max)	75	75	75	75	75	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)				6	
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	6	7.5	6	18
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	2
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	3
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	8
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	14
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A	A	A	A
Matériaux	B	B	B	B	B
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40	60	60	60
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•	•	•	•
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré			•	•	•

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-104

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			•			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40	40			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50	50			
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•			

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	50				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•				

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.2 - Rurale ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-01	2024-08-28

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-106

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré		•				

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

ZP-201
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)
(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	8					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-202

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

NORMES DE LOTISSEMENT

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

Superficie du terrain - m ² (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation - % (max)	70					
Front bâti - % (min.)	40					

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7,5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1,5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-203

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) C407

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

(3) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds	(1)					
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(3)					
Largeur de terrain (min.)	(3)					
Profondeur de terrain (min.)	(3)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-204

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(3) P103

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•	•			
H2 Bifamiliale	•	•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamilial					
H5 Mixte					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerces de premières nécessité					
C2 Commerces locaux					
C3 Commerces artériels					
C4 Commerces lourds					
C5 Services pétrolier					
C6 Commerces des produits du cannabis					
I - Industriel					
I1 Industries et commerces artisanaux					
I2 Industries légères sans incidence environnementale					
I3 Industries des produits du cannabis					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel			(3)	(3)	
P2 Services d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Récréatif extensif					
R2 Récréatif intensif					
A - Agricole					
A1 Activités agricole (LPTAA)					
A2 Activités agricoles / forestières					
NORMES DE LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650	650	650	
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12	
Profondeur de terrain (min.)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT					
Structure					
Isolé	•		•		
Jumelé		•		•	
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	3	3	3	3	
Avant (max.)					
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	
Avant secondaire (max.)					
Latérale (min.)	2	2	2	2	
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40	
Front bâti - % (min.)					

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10	20	10	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	
Matériaux	B (2)	B (2)	B (2)	B (2)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
(1) Abrogé
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-05	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-205

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R102, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	3 000	650	3 000			
Largeur de terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur de terrain (min.)	40	40	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	10%	10%	10%			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	-	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40	40			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-206

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	(1)					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

(1) R105

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	1					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-207

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-208

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial						
H5 Mixte					(2)	(2)
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité					(2)	(2)
C2 Commerces locaux					(2)	(2)
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			•	•	•	•
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650	650	650	650	650
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12	15	12
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3	3	2	2
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	3	3	3	3	2	2
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	2
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40	40	40
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	8	6
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	25	12.5	25	12.5	25	12.5
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	9	9
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	1
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	15	15
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	5	5
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	30	30
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	25	25	25	25	25	25
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Abrogé
(2) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux quartiers mixtes de la section 8.4.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-05	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-209

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) R203

(5) C302, C307, C308, C310, C311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•	•	
C3 Commerces artériels					(5)	
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(1)		(1)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•	•	•		
R2 Récréatif intensif	(3)	(3)	(3)	(3)		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1 000	1000	1000	1 000	
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	
Avant (max.)	10	10	10	10		
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10		
Latérale (min.)	2	2	2	2	4.5	
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40		

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (4)	6	4 (4)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B
Matériaux	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant					•
Cour avant secondaire					•
Cour latérale	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30	
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	•

NOTES
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-210

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) P108

(5) R203

(7) C302, C307, C308, C310, C311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte	•	•				
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité	•	•				
C2 Commerces locaux	•	•		•		
C3 Commerces artériels				(7)		
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier			(1)			
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•	•				
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(4)	(4)				
P2 Services d'utilité publique	(2)	(2)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•				
R2 Récréatif intensif	(5)	(5)				
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1000	1 000	1 000		
Largeur de terrain (min.)	30	25	30	30		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•	•		
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4		
Avant (max.)	10	10	10			
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)	10	10	10			
Latérale (min.)	2	2	2	4.5		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60		
Front bâti - % (min.)	40	40	40			

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	4 (6)	4 (6)				
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14		
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	22.5	45			
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	15	15	14	12		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1			
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20			
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7			
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25		
Pente de toit	B	B	B	B		
Matériaux	B (3)	B (3)	B (3)	B (2)		
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5			
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25		
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant			•	•		
Cour avant secondaire			•	•		
Cour latérale	•	•	•	•		
Cour arrière	•	•	•	•		
Surface carrossable - % (max.)	30	30				
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•		

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(6) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-211

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1				
Nombre d'étage (max.)	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
Plan angulaire - degré (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A				
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•				
Cour avant secondaire	•				
Cour latérale	•				
Cour arrière	•				
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T1-212

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)						
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T1.2 - Récréation ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-213

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P104
(3) R201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif			(3)			
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000					
Largeur de terrain (min.)	30					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	5	5	5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	10		10			
Taux d'implantation - % (max)	70%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	4	2	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	25	9	9		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
Plan angulaire - degré (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit					
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant					
Cour avant secondaire					
Cour latérale					
Cour arrière					
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur	•				
Projet intégré					

NOTES
Des dispositions particulières sont prévues à la section notes additionnelles

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

NOTES ADDITIONNELLES

Espaces de stationnement

Malgré toutes dispositions contraires ailleurs dans ce règlement, les dispositions suivantes s'appliquent pour les espaces de stationnement d'un bâtiment principal

1. Pour un bâtiment de la classe d'usage P104, le nombre minimal de cases de stationnement est fixé à 10 cases de base plus 1 case par classe;
2. Un maximum de cinq (5) entrées charretières est autorisé sur le terrain;
3. La distance minimale entre deux (2) entrées charretières est fixée à six (6) mètres;
4. Les entrées charretières doivent être localisées à plus de six (6) mètres de l'intersection de deux (2) rues locales ou de l'intersection d'une rue locale et d'une rue collectrice;
5. La largeur maximale d'une entrée charretière permettant d'accéder à un débarcadère d'autobus est fixée à 23 m;
6. Une entrée charretière d'une largeur maximale de six (6) mètres peut traverser perpendiculairement une bande tampon;
7. Tous les espaces de stationnement, incluant les entrées charretières, doivent être pavés ou asphaltés.

Clôture

Malgré toutes dispositions contraires ailleurs dans ce règlement, les dispositions suivantes s'appliquent pour les clôtures sur un terrain dont l'usage est P104 :

1. La hauteur maximale des clôtures est fixée à trois (3) mètres;
2. Les clôtures sont autorisées dans toutes les marges et dans toutes les cours;
3. Les filets protecteurs de terrain de sport sont autorisés.

Aménagement en bordure des zones « Habitation »

1. Une bande tampon d'une profondeur de cinq (5) mètres doit être conservée entre un terrain occupé par un usage du groupe « Public et institutionnel » (P) et une zone « Habitation » (H).
2. Cette bande tampon doit être composée d'un écran d'arbres dont les plantations de conifères sont prédominantes (dans une proportion minimale de 60 %). Les arbres devront avoir une hauteur minimale d'un (1) mètre lors de la plantation.
3. Cette bande tampon ne peut être construite et aucun ouvrage ou équipement ne pourra y être implanté.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-214

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102, P103,
(5) I101

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C217, C218, C220, C221, C224,
C225

(3) R102, R103, R104, R105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	(4)				
H2 Bifamiliale		(4)	(4)	(4)	
H3 Trifamiliale		(4)	(4)	(4)	
H4 Multifamilial			(4)	(4)	(4)
H5 Mixte			(4)	(4)	(4)
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerces de premières nécessité			(4)	(4)	(4)
C2 Commerces locaux					(2) (4)
C3 Commerces artériels					
C4 Commerces lourds					
C5 Services pétrolier					
C6 Commerces des produits du cannabis					
I - Industriel					
I1 Industries et commerces artisanaux			(5) (4)	(5) (4)	(5) (4)
I2 Industries légères sans incidence environnementale					
I3 Industries des produits du cannabis					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel			(1)	(1)	(1)
P2 Services d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Récréatif extensif					(3)
R2 Récréatif intensif					
A - Agricole					
A1 Activités agricole (LPTAA)					
A2 Activités agricoles / forestières					
NORMES DE LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	650	250	650
Largeur de terrain (min.)	7	15	12	9	15
Profondeur de terrain (min.)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT					
Structure					
Isolé		•			•
Jumelé			•		
Contigu	•			•	
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Avant (max.)					
Avant secondaire (min.)	6	6	6	6	6
Avant secondaire (max.)					
Latérale (min.)	4	2	4	4	6
Arrière (min.)	5	5	5	5	6
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50
Front bâti - % (min.)					

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)					12 (6)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)				6		
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7	11	7.5	9	18	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					80	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	3	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	5	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	14	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1,2 (4)	1,2 (4)	1,2 (4)	1,2 (4)	1,2 (4)	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					7	
Ouverture d'une façade - % (min.)		25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	B	
Matériaux	A	A	A	A	A	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)	20	20	20	20	20	
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T5-214, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).
(4) Les dispositions suivantes s'appliquent sur les terrains adjacents à la rue Principale: Une marge avant ou avant secondaire doit être minimale de 15m; Dans une bande de 40m depuis les limites extérieures de la rue Principale, le nombre d'étages maximal d'un bâtiment principal doit être de 3 étages et la hauteur maximale est de 12 mètres; Dans un bâtiment situé le long de la rue Principale, les usages d'une classe d'usage C1 et C2 doivent respecter une superficie maximale de 200 mètres carrés.
(6) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	(1)					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)						
Arrière (min.)						
Taux d'implantation - % (max)						
Front bâti - % (min.)						

T1-215
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)
(1) R102

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	1					
Hauteur du bâtiment - m (min.)						
Hauteur du bâtiment - m (max.)	6					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-216

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-217

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) R203

(5) C302, C307, C308, C310, C311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•		•
C3 Commerces artériels						(5)
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier					(1)	
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(2)		(2)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•	•	•		
R2 Récréatif intensif	(4)	(4)	(4)	(4)		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1 000	1000	1000	1 000	1 000
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	30
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	•
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant (max.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10	10	
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	60
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40	40	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (4)	6	4 (4)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	45	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	•
Cour avant secondaire					•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5
Pour l'ensemble de la zone T5-217, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-218

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P108

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels	(3)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(2)					
Largeur de terrain (min.)	(2)					
Profondeur de terrain (min.)	(2)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(2) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».
(3) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-219

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900	650				
Largeur de terrain (min.)	20	20				
Profondeur de terrain (min.)	30	30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	30%	30%				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-220

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)		4 000				
Largeur de terrain (min.)		50				
Profondeur de terrain (min.)		30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	30	30				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1			
Nombre d'étage (max.)	1	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	6	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A			
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•			
Cour latérale	•	•			
Cour arrière	•	•			
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur	•	•			
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-221

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial						
H5 Mixte					(2)	(2)
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité					(2)	(2)
C2 Commerces locaux					(2)	(2)
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(4)	(4)	(4)	(4)
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650	650	650	650	650
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12	15	12
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3	3	2	2
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	2
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40	40	40
Front bâti - % (min.)						

(4) P108

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	8	6
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	25	12.5	25	12.5	25	12.5
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	9	9
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	1
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	15	15
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	5	5
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	30	30
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	25	25	25	25	25	25
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Abrogé
(2) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux quartiers mixtes de la section 8.4.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-05	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-222

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102, P103
(5) I101

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C217, C218, C220, C221, C224, C225

(3) R102, R103, R104, R105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale				(4)		
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	(4)					
H4 Multifamilial		(4)				
H5 Mixte		(4)				
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		(4)				
C2 Commerces locaux		(2) (4)				
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		(5) (4)				
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		(1)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(3)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	900		250		
Largeur de terrain (min.)				7		
Profondeur de terrain (min.)				30		
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé		•	•			
Jumelé	•					
Contigu	•			•		
Marges						
Avant (min.)	3			3		
Avant (max.)	5			5		
Avant secondaire (min.)	3			3		
Avant secondaire (max.)	5			5		
Latérale (min.)	3			3		
Arrière (min.)	5	5		5		
Taux d'implantation - % (max)	40	60		40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)		20 (6)				
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	18		7		
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	4		2		
Nombre d'étage (max.)	3	5	1	3		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	14		6		
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	25		12		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.2	1.2		1.2		
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)		20				
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)		7				
Ouverture d'une façade - % (min.)		25				
Pente de toit	B	B		A		
Matériaux	A	A		B		
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30		30		
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	(4)	•	•		
Cour avant secondaire	•	(4)	•	•		
Cour latérale	•	•	•	•		
Cour arrière	•	•	•	•		
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•		•		

NOTES
(4) Voir les dispositions spécifiques prévues à la section notes additionnelles
(6) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H4 ou H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-01	2024-08-28
843-04	2025-02-28

NOTES ADDITIONNELLES

Les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent à la zone T5-222 :

Aménagement des terrains adjacents à la zone T4-221

Une bande tampon d'une profondeur de six (6) mètres doit être conservée sur les terrains de la zone T5-222 adjacents aux zones T4-221 et ZP-226; Cette bande tampon doit être composée d'un écran d'arbres dont les plantations de conifères sont prédominantes (dans une proportion minimale de 60 %). Les arbres existants doivent être conservés. Les arbres devront avoir une hauteur minimale de deux (2) mètres lors de la plantation; Cette bande tampon ne peut être construite et aucun ouvrage ou équipement ne pourra y être implanté, sauf pour un sentier multifonctionnel.

Usage autorisé sur les terrains adjacents à la zone T4-221

Sur les terrains adjacents à la zone T4-221 seulement les usages H1 et H3 sont autorisés.

Nombre d'étages des bâtiments sur les terrains adjacents à la zone T4-221

Sur les terrains adjacents à la zone T4-221, le nombre d'étages des bâtiments est de trois (3) maximum.

Usages autorisés sur les terrains adjacents à la route 117

Sur les terrains adjacents à la route 117 seuls les bâtiments comprenant des usages commerciaux et les bâtiments comprenant des usages mixtes sont autorisés.

Nombre d'étages des bâtiments sur les terrains adjacents à la route 117

Sur les terrains adjacents à la route 117 le nombre d'étages des bâtiments doit être de quatre (4) étages.

Usages autorisés sur l'ensemble du terrain

Pour l'ensemble du terrain, à l'exception des terrains adjacents à la zone T4-221 et à la route 117, les bâtiments comprenant des usages mixtes et les bâtiments comprenant des usages résidentiels sont autorisés.

Nombre d'étages des bâtiments sur l'ensemble du terrain

Pour l'ensemble du terrain, à l'exception des terrains adjacents à la zone T4-221 et à la route 117, le nombre d'étages des bâtiments doit être de quatre (4) ou cinq (5) étages.

Espaces de stationnement

Malgré toutes dispositions contraires ailleurs dans ce règlement, les dispositions suivantes s'appliquent pour les espaces de stationnement d'un bâtiment de la classe d'usage « H4 » :

Un maximum de deux (2) cases de stationnement par logement est autorisé;

Une (1) case de stationnement supplémentaire pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite est requise par vingt (20) cases de stationnement;

Aucun stationnement en cour avant n'est autorisé;

Un minimum de 75 % des cases de stationnement doivent être implantées en stationnement souterrain.

Pour les espaces de stationnement d'un bâtiment de la classe d'usage « C » ou d'un bâtiment comprenant des usages mixtes, aucun stationnement en cour avant n'est autorisé.

Usage autorisé sur les terrains adjacents à la zone ZP-226

Sur les terrains adjacents à la zone ZP 226, seulement la classe d'usage « H1 » est autorisée.

Aménagement de la cour avant

La cour avant d'un terrain doit être aménagée conformément aux dispositions suivantes :

Une bande gazonnée d'une profondeur minimale de trois (3) mètres doit être aménagée le long de la ligne avant de terrain, sauf aux accès

La cour avant doit comprendre un espace libre parallèle à la façade du bâtiment principal d'une profondeur minimale de 1,5 mètre afin de permettre l'aménagement d'un trottoir

Seuil de densité minimal

Pour l'ensemble de la zone T5-222, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-223

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	600					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-224

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	(1)	(1)				
H3 Trifamiliale	(1)	(1)				
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650				
Largeur de terrain (min.)	15	12				
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	40	40				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10				
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15				
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5				
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25				
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5				
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux projets de densification de la section 8.5.4.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-225

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						NOTES						
Nombre de logement par bâtiment (min.)												
Nombre de logement par bâtiment (max.)												
ARCHITECTURE												
DIMENSION DU BÂTIMENT												
Largeur d'un bâtiment - m (min.)												
Largeur d'un bâtiment - m (max.)												
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE												
Nombre d'étage (min.)		1										
Nombre d'étage (max.)		2										
Hauteur du bâtiment - m (min.)		0										
Hauteur du bâtiment - m (max.)		12										
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)												
Plan angulaire - degré (max.)												
QUALITÉ ARCHITECTURALE												
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)												
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)												
Ouverture d'une façade - % (min.)												
Pente de toit		A										
Matériaux												
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)												
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN												
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)												
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)												
STATIONNEMENT												
Emplacement												
Cour avant		•										
Cour avant secondaire		•										
Cour latérale		•										
Cour arrière		•										
Surface carrossable - % (max.)												
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)												
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES												
Entreposage extérieur												
Projet intégré												

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-226

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900	650				
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	60%	60%				
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-227

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) R203

6) C302, C307, C308, C310, C311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•		•
C3 Commerces artériels						(6)
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier					(1)	
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(2)		(2)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif	(4)	(4)	(4)	(4)		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1 000	1000	1000	1 000	1 000
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	30
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	•
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant (max.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10	10	
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	60
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40	40	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (5)	6	4 (5)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	45	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	•
Cour avant secondaire					•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(5) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-228

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650	650	650		
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10	20	10	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	
Matériaux	B (2)	B (2)	B (2)	B (2)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
(1) Abrogé
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-05	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZI-229

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier	(1)					
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale	•					
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	45					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C301, C302, C303, C304, C311

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)	25					
Pente de toit	B					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZI-230

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

- (3) C102
 (4) C210 (le nombre d'utilisateur est limité à 30.)
 (5) C406, C408

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

- (1) C302, C303, C304, C311
 (2) Dans le cas de l'usage C304, seul l'usage « centre de conditionnement physique » est autorisé et le nombre d'utilisateurs est limité à 50.
 (6) I202, I205
 (7) Pour l'usage I217, le lavage sur place de contenants ou produits est interdits.

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité	(3)					
C2 Commerces locaux	(4)					
C3 Commerces artériels	(1)(2)					
C4 Commerces lourds	(5)					
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale	(6)(7)					
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	45					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	B					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-06	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-231

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(5) C302, C307, C308, C310, C311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•		•
C3 Commerces artériels						(5)
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier					(1)	
C6 Commerces des produits du cannabis		•		•		
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(2)		(2)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•	•	•		
R2 Récréatif intensif	•	•	•	•		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1 000	1000	1000	1 000	1 000
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	30
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	•
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant (max.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10	10	
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	60
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40	40	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (4)	6	4 (4)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	15	15	15	15	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	45	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	•
Cour avant secondaire					•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-232

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale					•	•
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750	750	750	750	750	750
Largeur de terrain (min.)	20	20	20	20	20	20
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	30
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4	2	4	2	4
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	50
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	6	6	6	6	6
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	2	2
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	8	8
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	14	14
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	A
Matériaux	B	B	B	B	B	B
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40	60	60	60	60
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-233

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	2						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-234

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P108

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(2)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-235

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	2						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	2						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		(1)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

T1-301
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
(1) P107
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)
(2) R103

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	2	2	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A	A		
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•	•		
Cour avant secondaire	•	•	•		
Cour latérale	•	•	•		
Cour arrière	•	•	•		
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur		•	•		
Projet intégré					

NOTES
L'usage récréatif extensif ne doit pas nécessiter un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du terrain.
L'habitation ne peut occuper plus de 20 % de la zone.
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T1.1 - Conservation ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-302

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(3) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) A201, A205

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(3)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières			(2)			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	10 000			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	80			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	B			
Matériaux	B	B	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-303

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-304

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte			•			
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité			•			
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	50			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)			1			
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5		7.5			
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1		1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6		6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5		1.5			
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-305

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-306

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	20						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)							
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	4.5						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	20						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-307

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6	6				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A			
Matériaux	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•			
Cour latérale	•	•			
Cour arrière	•	•			
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•				

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T1-308

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P107

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) R103

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		(1)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	25	25	25			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	10	10	10			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

NOTES
L'usage récréatif extensif ne doit pas nécessiter un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du terrain.
L'habitation ne peut occuper plus de 20 % de la zone.
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T1.1 - Conservation ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

T2-309
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
(2) R101, R104
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-310

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7.5						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	7.5						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(3)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières			(2)			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	10000			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	80			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

T2-311	
VILLE DE PRÉVOST	
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)	
(3) R101, R104	
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)	
(2) A201	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	B			
Matériaux	B	B	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-01	2024-08-29

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-312

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(4) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) P106, P108

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(2)	(3)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(4)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».
(3) La superficie brute de plancher de tout bâtiment à caractère institutionnel doit être inférieure à 5 500 m ² .

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

T3-313
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-314

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

- (1) P105
 (2) P203, P205
 (3) R201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique	(2)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif	(3)					
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-315

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT							
Nombre de logement par bâtiment (min.)							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
ARCHITECTURE							
DIMENSION DU BÂTIMENT							
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)							
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE							
Nombre d'étage (min.)	1						
Nombre d'étage (max.)	2						
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6						
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12						
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5						
QUALITÉ ARCHITECTURALE							
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)							
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)							
Ouverture d'une façade - % (min.)							
Pente de toit	A						
Matériaux	B						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)							
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN							
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)							
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40						
STATIONNEMENT							
Emplacement							
Cour avant	•						
Cour avant secondaire	•						
Cour latérale	•						
Cour arrière	•						
Surface carrossable - % (max.)							
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZI-316

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale	•					
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	45					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)(2) C301, C302, C303, C304, C305,
C310, C311

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-317

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102, P103, P104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5					
Arrière (min.)	10					
Taux d'implantation - % (max)	70					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-318

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-319

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	750						
Largeur de terrain (min.)	20						
Profondeur de terrain (min.)	30						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7.5						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	7.5						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50%						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé	•					
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	12					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	12					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	6					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

T2-320
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-321

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P103

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(2)			
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	650	650			
Largeur de terrain (min.)	15	12	15			
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	40	40	50			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10				
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	11			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15				
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5				
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25				
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5				
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Abrogé

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-05	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-322

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•					
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamilial		•				
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			•			
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	650	3 000	650			
Largeur de terrain (min.)	20	20	20			
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	45%	45%	50%			
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)		8				
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	2	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	11			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant			•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•				

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T5-322, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-323

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-401

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) R207

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif		(1)				
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	70					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

ZC-402
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamilial					
H5 Mixte	•	•			
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerces de premières nécessité	•	•			
C2 Commerces locaux	•	•		•	
C3 Commerces artériels	(6)	(6)		(5)	
C4 Commerces lourds					
C5 Services pétrolier			(1)		
C6 Commerces des produits du cannabis	•	•			
I - Industriel					
I1 Industries et commerces artisanaux	•	•			
I2 Industries légères sans incidence environnementale					
I3 Industries des produits du cannabis					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel	•	•			
P2 Services d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Récréatif extensif	•	•			
R2 Récréatif intensif	(3)	(3)			
A - Agricole					
A1 Activités agricole (LPTAA)					
A2 Activités agricoles / forestières					
NORMES DE LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1000	1 000	1 000	
Largeur de terrain (min.)	30	25	30	30	
Profondeur de terrain (min.)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT					
Structure					
Isolé	•		•	•	
Jumelé		•			
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	4	4	4	4	
Avant (max.)	10	10	10		
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	
Avant secondaire (max.)	10	10	10		
Latérale (min.)	2	2	2	4.5	
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	
Front bâti - % (min.)	40	40	40		

T5-403	
VILLE DE PRÉVOST	
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)	
(2) P201	
(6) C304	
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)	
(3) R203	
(5) C302, C307, C308, C310, C311	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)	4 (4)	4 (4)			
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	15	15	14	14	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	22.5	45		
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6		
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	12	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1		
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20		
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7		
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	
Matériaux	B (3)	B (3)	B (3)	B (2)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5		
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant			•	•	
Cour avant secondaire			•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)	30	30			
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-404

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P207

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1				
Nombre d'étage (max.)	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	8				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
Plan angulaire - degré (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A				
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•				
Cour avant secondaire	•				
Cour latérale	•				
Cour arrière	•				
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-405

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	(3) (5)					
C3 Commerces artériels	(4)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

(3) C217, C218, C224, C225

(4) C301, C302, C303, C305, C311

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B (2)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(5) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-406

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	750						
Largeur de terrain (min.)	20						
Profondeur de terrain (min.)	30						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7.5						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	7.5						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-407

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	750						
Largeur de terrain (min.)	20						
Profondeur de terrain (min.)	30						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7.5						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	7.5						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-408

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) C211

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•					
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux		(1)				
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 500	750				
Largeur de terrain (min.)	40	20				
Profondeur de terrain (min.)	50	30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	10	2				
Arrière (min.)	10	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	75	50				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)	12					
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	16	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	3	1				
Nombre d'étage (max.)	3	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	12	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)		1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)		40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-409

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P103

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamilial		•				
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(1)			
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 200	2 350	4 500			
Largeur de terrain (min.)	25	25	40			
Profondeur de terrain (min.)	35	35	30			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10	10	10			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5	5	10			
Arrière (min.)	10	10	10			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)		6				
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5	7.5			
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•				

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-410

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial					•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	850	800	850	800	2 400	
Largeur de terrain (min.)	20	18	20	18	20	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	10	10	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	10	10	10	10	10	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)					12	
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	18	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	2	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	12	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)			30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	(1)					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé						
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)						
Arrière (min.)						
Taux d'implantation - % (max)						
Front bâti - % (min.)						

T1-411
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
(1) R101, R104
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	1					
Hauteur du bâtiment - m (min.)						
Hauteur du bâtiment - m (max.)	6					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-412

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•	•			
H3 Trifamiliale		•	•			
H4 Multifamilial				•		
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	800	800	1000		
Largeur de terrain (min.)	7	18	15	30		
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30		
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé		•		•		
Jumelé			•			
Contigu	•					
Marges						
Avant (min.)	6.2	6.2	6.2	6.2		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6.2	6.2	6.2	6.2		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	2.5	4.5	3		
Arrière (min.)	7	7	7	10		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)				8	
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7	7.5	7.5	15	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	3	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	14	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.2	1.2	1.2	1.2	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B (1)	B (1)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	55	55	55	55	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T4-412, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).
(1) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-01	2024-08-29
843-06	2025-12-02

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-413

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial					•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 200	1 100	1 200	1 100	2 400	
Largeur de terrain (min.)	20	18	20	18	20	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Arrière (min.)	10	10	10	10	10	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)	2	2	3	3	12	
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	10	10	10	10	20	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	3	
Nombre d'étage (max.)	2	2	3	3	3	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	12	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	14	14	14	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)			30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-414

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750	720				
Largeur de terrain (min.)	20	16.5				
Profondeur de terrain (min.)	30	40				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4				
Arrière (min.)	7.5	10				
Taux d'implantation - % (max)	50	40				
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-415

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-416

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-417

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•	•				
H4 Multifamilial			•	•	•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900	900	900	900	900	
Largeur de terrain (min.)	15.5	15.5	15.5	15.5	15.5	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu					•	
Marges						
Avant (min.)	8	8	8	8	8	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	8	8	8	8	8	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	
Arrière (min.)	8	8	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)	3	3	8	8	8	
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	6	7.5	6	7.5	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	2	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)			30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-418

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7.5						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	7.5						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-419

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	• (3)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B (2)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(3) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-420

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	900	900				
Largeur de terrain (min.)	20	20				
Profondeur de terrain (min.)	30	30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	6	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	50				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	12					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale						
Cour arrière						
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-421

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-422

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-423

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

NORMES DE LOTISSEMENT

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-424

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	2	2	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	B	B		
Matériaux	B	D	D		
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50				
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant					
Cour avant secondaire					
Cour latérale					
Cour arrière					
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur		•	•		
Projet intégré					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.1 - Agricole ».
(2) La résidence doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les prescriptions des articles 101 à 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ou bénéficiant déjà d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-425

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

- (1) C103, C105
(2) C204, C210, C213, C223

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

- (3) C311
(4) C404, C405
(6) I204, I205, I210, I211, I214, I217

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité	(1)					
C2 Commerces locaux	(2)					
C3 Commerces artériels		(3) (10)				
C4 Commerces lourds			(4)			
C5 Services pétrolier				(9)		
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale					(6)	
I3 Industries des produits du cannabis						•
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)
Largeur de terrain (min.)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)
Profondeur de terrain (min.)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé	•	•	•	•	•	•
Contigu	•	•	•	•	•	•
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	12	10	10
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	70	70	70	70	70	70
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	3
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	12	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	A
Matériaux	B (8)	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20	20	20	20	20	20
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50	50	50	50	50
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	•
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	(11)	(11)	(11)	•	(11)	•
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(7) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».
(8) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(9) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(10) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11
(11) Malgré la section 5.13.1, la superficie maximale destinée à l'entreposage extérieur est fixée à 75% de la superficie du terrain ou à 14 000 mètres carrés, la disposition la plus restrictive s'applique.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur
843-01	2024-08-28

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(2)					
Largeur de terrain (min.)	(2)					
Profondeur de terrain (min.)	(2)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

ZC-426
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
(1) P108
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-427

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-428

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	8					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-429

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	650						
Largeur de terrain (min.)	20						
Profondeur de terrain (min.)	30						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	6						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-430

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	B	B			
Matériaux	B	D	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale						
Cour arrière						
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.1 - Agricole ».
(2) La résidence doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les prescriptions des articles 101 à 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ou bénéficiant déjà d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-431

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(1)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(2)	(2)				
Largeur de terrain (min.)	(2)	(2)				
Profondeur de terrain (min.)	(2)	(2)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6	6				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-432

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile		•				
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	4.5			
Arrière (min.)	7.5	2	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50			
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-433

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) A201, A205

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières			(3)			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	10 000			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	80			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)	7.5					
Avant secondaire (min.)	7.5		7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1		1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6		0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-434

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-435

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	B	B			
Matériaux	B	D	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale						
Cour arrière						
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.1 - Agricole ».
(2) La résidence doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les prescriptions des articles 101 à 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ou bénéficiant déjà d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

T2-436	
VILLE DE PRÉVOST	
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-437

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750	720				
Largeur de terrain (min.)	20	16.5				
Profondeur de terrain (min.)	30	40				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4				
Arrière (min.)	7.5	10				
Taux d'implantation - % (max)	50	40				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5			
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5	1.5			
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A			
Matériaux	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40			
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•			
Cour latérale	•	•			
Cour arrière	•	•			
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-438

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

NORMES DE LOTISSEMENT

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

Superficie du terrain - m ² (min.)	750	720				
Largeur de terrain (min.)	20	16.5				
Profondeur de terrain (min.)	30	40				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4				
Arrière (min.)	7.5	10				
Taux d'implantation - % (max)	50	40				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-439

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale	•	•				
H4 Multifamilial			•			
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	800	800	1200			
Largeur de terrain (min.)	18	15	30			
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6.2	6.2	6.2			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6.2	6.2	6.2			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2.5	4.5	6			
Arrière (min.)	7	7	10			
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)			6			
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8			
Largeur d'un bâtiment - m (max.)			20			
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.2	1.2	1.2			
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B (1)			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	55	55	55			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•			

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T4-439, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).
(1) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-440

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•	•			
H2 Bifamiliale				•	•	
H3 Trifamiliale				•	•	
H4 Multifamilial						•
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)	750	800	250	800	800	1200
Largeur de terrain (min.)	20	15	7	18	15	30
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	30
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•			•		•
Jumelé		•			•	
Contigu			•			
Marges						
Avant (min.)	7.5	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5	4.5	2.5	4.5	6
Arrière (min.)	7.5	7	7	10	10	10
Taux d'implantation - % (max)	50	40	40	40	40	40
Front bâti - % (min.)						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-501

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement
prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

